



JOURNEE DE L'ADHERENT.E ET DE L'ENGAGEMENT SYNDICAL DU 5 AVRIL 2025

Bourse du travail de Paris, Annexe Varlin, Salle Eugène Henaff,
85 rue Charlot 75003 PARIS

PROGRAMME

MATIN :

8h30 : Accueil et petit déjeuner

9h -11h : **Conseil syndical**

- Mot d'accueil de la Présidente Judith KRIVINE
- A69 : récit d'une victoire historique et collective en droit de l'environnement -Julie ROVER et Alice TERRASSE, Barreau de Toulouse
- Réflexion autour de la place des motions au congrès annuel et de leur adoption
- Restitution de la mission Flash ministérielle « exécution des peines » - Amélie MORINEAU (élue SAF au CNB)

11h – 11h30 : Le SAF : histoire du militantisme syndical dans le champ judiciaire (Jean-Philippe TONNEAU – sociologue)

11h30- 12h15 : LE SAF : dynamiques internes et rayonnement auprès des organisations

- Catherine GLON, bâtonnière du Barreau de Rennes 2023/2024, membre du CNB de 2011 à 2015, membre du bureau de la Conférence des Bâtonniers
- Loïc BOURGEOIS, avocat au Barreau de Nantes, membre du Conseil Syndical

12h15 - 12h30 – Focus sur quelques outils du SAF à destination des adhérent.es et des sections (modèle de recours pour les IV, Kit d'organisation des formations, refonte de l'espace adhérent.e)

12h30 – 13h45 - déjeuner convivial sur place : réservation obligatoire



APRES-MIDI :

14h - 15h30 Discussion générale « Qu'est-ce que débattre, au SAF ? »

1er temps du débat :

Venir au SAF pour réfléchir et débattre, débattre sereinement, débattre utilement. Oser prendre la parole, s'écouter et décider collectivement ou décider de ne pas décider...quels outils pour le débat ?

Intervenantes :

- Françoise ARTUR, avocate et médiatrice, Barreau de Poitiers
- Gabriela CARRAUD, avocate au Barreau de Strasbourg

2e temps du débat :

Présentation du travail sur une « charte de bon usage » des listes-mail au sein des commissions du SAF - section Toulouse

15h30- 17h00 : ATELIERS PRATIQUES

Échanges, partages d'expériences sur les pratiques et les outils

- **Ateliers formation**

Comment choisir/organiser/ animer des formations dans sa section.

- Elena DE GUEROULT, avocate au Barreau de Val d'Oise
- Carole SULLI ,avocate au Barreau de Paris

- **Atelier sur l'animation et le fonctionnement des sections**

Comment créer / animer et faire vivre une section.

- Florence DOLE, avocate au Barreau de Strasbourg
- Loïc BOURGEOIS, avocat au Barreau de Nantes

- **Atelier paritarisme**

Comment investir les instances extérieures (paritarisme / CARPA/ ONL/ CNBF/MCO)

- Léa TALRICH, avocate au Barreau de Marseille
- Charlotte CAMBON, avocate au Barreau de Toulouse

- **Atelier commissions**

- Hugo PARTOUCHE, avocat au Barreau de Paris
- Julie BROCA, avocate au Barreau de Toulouse
- Loïc BOURGEOIS, avocat au Barreau de Nantes

17h-17h15 : BREVE RESTITUTION DES ATELIERS

19h00 : SOIREE FESTIVE (LIEU A PROXIMITE)



JOURNEE DE L'ADHERENT.E ET DE L'ENGAGEMENT SYNDICAL DU 5 AVRIL 2025

Bourse du travail de Paris, 85 rue Charlot 75003 PARIS

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Venir au SAF pour réfléchir et débattre, débattre sereinement, débattre utilement. Oser prendre la parole, s'écouter et décider collectivement ou décider de ne pas décider...quels outils pour le débat ?

Compétences visées : amélioration des connaissances sur le fonctionnement du SAF.

Public visé et prérequis : réservé aux adhérent.es du SAF ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration..

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.